



Éditorial

L'enjeu environnemental



Être conseiller communal est à la fois une chance et un défi permanent. Si notre travail se concentre naturellement dans la région, il m'a toujours tenu à cœur d'aller chercher l'information à la source, auprès des instances supérieures comme de celles et ceux qui les dirigent.

Récemment, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le conseiller fédéral Albert Rösti sur les enjeux liés à l'intégration des mesures environnementales dans la construction. Un échange riche, qui a mis en lumière les équilibres délicats à trouver: entre les visions d'hier et celles d'aujourd'hui, entre volonté de changement et préservation des acquis, mais aussi entre les nombreux domaines concernés – énergie, transports, infrastructures, aménagement du territoire ou encore environnement.

Ces réflexions ont trouvé un écho particulier lors de la journée «Biodiversité & Paysages» de l'Office fédéral de l'environnement, en mars dernier. La participation citoyenne y a été largement évoquée. Si elle est essentielle, elle demande du temps. À Zurich, il aura fallu près de six ans entre les premières réflexions sur la biodiversité en milieu urbain et leur concrétisation. De tels projets impliquent aussi des investissements, des coûts d'entretien et le renforcement des équipes. Ils nécessitent enfin une formation continue des décideurs afin de partager une compréhension commune des enjeux.

Qu'en est-il pour Val-de-Ruz? Notre Commune, encore jeune dans sa structure actuelle, couvre 124 km² et rassemble 17'500 habitants. Elle n'est pas une ville, mais une mosaïque de villages au cœur d'un paysage agricole et forestier. Cette réalité est une richesse, mais aussi une responsabilité. Nous devons intégrer les enjeux environnementaux dès la conception de nos projets afin qu'ils aient du sens pour la population et restent financièrement maîtrisés. Les compétences existent et se développent, mais les coûts doivent rester proportionnés.

Surtout, ces questions ne doivent pas être l'apanage d'un seul bord politique. L'environnement, comme les infrastructures, concerne chacune et chacun d'entre nous. En ce sens, tout le monde est invité à participer aux rencontres du climat organisées par l'État ce printemps. C'est l'enjeu du 2^e volet du plan climat cantonal.

Daniel Geiser, conseiller communal

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a lieu le **lundi 4 mai 2026 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Appel
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2026
- 3) Communications de la présidente
- 4) Demande de création d'un nouvel emploi de chargé de communication
- 5) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour le réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon
- 6) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour des mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin
- 7) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 220'000 pour l'installation photovoltaïque du bâtiment multiusages sis à Evologia à Cernier
- 8) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 113'000 pour le remplacement et l'ajout de stores au collège de Dombresson
- 9) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la réfection du pont de La Rincieure à Savagnier
- 10) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour la participation communale au masterplan du futur pôle de gare à Cernier
- 11) Acceptation d'un don de 48 vélos pour le projet «VTT pour tous»
- 12) Réponse au postulat PO25.001 «Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines»
- 13) Motions et propositions
- 14) Résolutions, interpellations et questions
- 15) Communications du Conseil communal

La séance du Conseil général est ouverte au public. La chancellerie renseigne à l'adresse commune.val-de-ruz@ne.ch ou par téléphone au 032 886 56 22.

En mai, bouge comme il te plaît

«suisse.bouge», le plaisir de l'activité pour tous! Que l'on soit jeune ou moins jeune, sportif ou plutôt tranquille, chaque minute compte.

Que chacun participe à cette fête du mouvement et contribue à faire de Val-de-Ruz «la commune de Suisse qui bouge le plus». Il suffit de télécharger l'application mobile gratuite «Duel intercommunal» sur son smartphone et d'enregistrer toutes ses activités sportives du 1^{er} mai au 1^{er} juin, accumulant ainsi de précieuses minutes pour la commune.

En résumé:

- télécharger l'application gratuite «Duel intercommunal Coop»;
- créer un compte d'utilisateur et sélectionner la Commune de Val-de-Ruz;
- enregistrer toutes les activités effectuées via l'application.



Fermeture des guichets

À l'occasion de la Fête du travail, les guichets de l'administration communale sont fermés le **vendredi 1^{er} mai 2026**. Le jeudi 30 avril, veille de jour férié, les bureaux ferment à 17h00. Réouverture des bureaux lundi 4 mai 2026 selon les horaires habituels.

Ouvre ton jardin

«Ouvre ton jardin» est un projet qui met en relation des personnes migrantes souhaitant jardiner avec des habitants du canton de Neuchâtel prêts à partager un petit bout de terrain. En cultivant un potager ensemble, les participants échangent des savoirs, pratiquent le français et créent des liens.



Cette mesure est proposée par l'entraide protestante suisse (EPER). Pour s'inscrire, il suffit de scanner le QR-code ci-dessus et remplir le questionnaire proposé.



Photo: EPER.

Progrès réjouissants

Au cours de l'hiver 2025-2026, le SnowBUS, qui relie directement Neuchâtel aux pistes de ski des Bugnenets-Savagnières, a circulé 21 jours. Ce sont 527 personnes qui ont bénéficié de cette opportunité. La moyenne journalière s'établit à un peu plus de 25, en hausse de presque 25%.

Le Nordic'BUS assure pour sa part la navette entre la gare des Hauts-Geneveys et La Vue-des-Alpes, ainsi que Tête-de-Ran. Il a vu sa fréquentation augmenter de 23% par rapport à la saison précédente, avec un total de 1'234 personnes transportées.

Ce succès réjouissant démontre la nécessité de desservir les destinations touristiques de Val-de-Ruz avec des transports en commun.

À louer

La Commune propose plusieurs appartements, places de parc et locaux commerciaux à louer.

Les différents biens à louer se trouvent sur le site internet communal, rubrique «Vie quotidienne/Logements».

Pour toute question ou visite, le service des bâtiments et de l'énergie renseigne à l'adresse batiments.vdr@ne.ch ou au 032 886 56 28.

Foire de Coffrane

La traditionnelle foire de Coffrane se tient le **lundi 27 avril 2026**. À cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installent au centre du village.

La route cantonale est fermée du vendredi 24 avril à 14h00 au mardi 28 avril à 12h00, entre l'ancien restaurant de la Couronne et le temple, ainsi qu'entre le temple et le collège.

Les déviations suivantes sont mises en place:

- transit Boudevilliers–Montmollin et Montmollin–Boudevilliers par la rue de Dessous;
- accès aux Geneveys-sur-Coffrane ainsi qu'au parking de la manifestation (collège de Coffrane) par la route des Sottards.

Les activités des 25 et 26 avril sont organisées sous la responsabilité des sociétés locales. La population est invitée à participer à cet événement convivial et à privilégier les transports publics.

Lavage des véhicules

Laver sa voiture devant chez soi ou sur la voie publique n'est pas autorisé selon le règlement communal de police. Le déversement des eaux usées est interdit sur la voie publique et dans les collecteurs de drainage. Cette règle vise à protéger l'environnement et les ressources en eau.

Lorsqu'un véhicule est nettoyé à domicile, l'eau sale contenant des résidus d'huile, de carburant, de poussières et de produits chimiques s'écoule dans les caniveaux ou directement dans le sol. Ces substances peuvent polluer les rivières et les nappes phréatiques.

Pour cette raison, les Autorités recommandent aux automobilistes d'utiliser les stations de lavage existantes qui disposent de systèmes de récupération et de traitement des eaux usées, permettant de limiter la pollution.

En privilégiant ces installations, la population contribue à préserver la qualité de l'eau et l'environnement de la région.



www.val-de-ruz.ch

Ouverture le 30 avril

La Commune est heureuse d'annoncer l'ouverture de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes le **30 avril 2026**.

Lors des portes ouvertes du 18 avril dernier, la population a eu l'occasion de découvrir en primeur l'établissement et l'ensemble du concept. De nombreuses personnes se sont déplacées pour l'événement.

Les Autorités se réjouissent de l'intérêt que suscite ce beau projet qui s'inscrit pleinement dans l'évolution de ce lieu emblématique et le développement touristique de Val-de-Ruz.

Pour en savoir plus: www.hotel-vda.ch.



«Comment vous faites?»

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), animée par la Dre Patricia Cernadas Curotto, chercheuse en sciences affectives à l'Université de Genève, se déroule le **7 mai 2026 à 19h30** sur le thème «Comment aider nos jeunes à grandir avec plus d'empathie et de compassion?».

Trop souvent confondues, l'empathie et la compassion sont pourtant deux émotions distinctes et fondamentales pour le bien-être, la confiance en soi et la qualité des relations sociales des enfants, particulièrement à l'adolescence, période marquée par de profonds changements. Cette rencontre s'adresse à tous les parents désireux d'accompagner leurs jeunes vers un développement harmonieux et de les aider à devenir des adultes attentifs, ouverts et épanouis.

L'animatrice explique les différences entre empathie et compassion, deux compétences émotionnelles essentielles, mais souvent mal comprises et présente leur rôle dans le développement personnel et relationnel des adolescents. Elle propose également des outils pratiques pour favoriser ces compétences chez les jeunes, tant à la maison qu'à l'école.

Une opportunité précieuse pour mieux comprendre, soutenir et accompagner les adolescents dans leur construction personnelle et sociale.

Cette soirée se déroule à la salle de conférence du collège de La Fontenelle à Cernier. Pour davantage d'informations, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch. Pour des questions d'organisation, l'inscription doit être transmise à cette même adresse électronique.

Incivilités

Les incivilités ont un coût... pour tout le monde.

À Val-de-Ruz, les équipes communales sont régulièrement mobilisées pour réparer des dégradations touchant aussi bien les bâtiments publics que les places de jeux ou le mobilier urbain. Des interventions devenues presque routinières, mais dont les conséquences sont loin d'être anodines.

Chaque année, ces incivilités engendrent plusieurs dizaines de milliers de francs de frais directs. Et la facture finale est concrètement bien plus élevée: au coût des réparations s'ajoute le temps consacré par les services pour constater, traiter et suivre les dossiers. Résultat: une addition qui peut facilement doubler.

Derrière ces chiffres, il y a surtout une réalité concrète pour la population. Équipements dégradés, installations temporairement hors service, interventions d'urgence: ces actes pénalisent directement les usagers et péjorent la qualité des infrastructures mises à disposition. Dans certains cas, ils peuvent même créer des situations dangereuses, notamment pour les enfants sur les places de jeux.

Il convient de rappeler que le vandalisme, le littering (l'abandon de déchets dans l'espace public) ainsi que les intrusions dans des bâtiments, même lorsqu'ils semblent inutilisés, ne sont pas de simples «bêtises». Ce sont des délits, passibles de poursuites judiciaires.

Sans dramatiser, un constat s'impose: ces comportements coûtent cher et finissent par impacter l'ensemble de la collectivité. Avec un minimum de bon sens et de respect des biens communs, il serait pourtant possible de réduire significativement ces dépenses... et d'éviter bien des interventions.

Préserver les infrastructures publiques n'est pas seulement une affaire de moyens, c'est avant tout une question de responsabilité partagée.



Photo: abribus de Villiers.